

405
Commission chargée de l'examen
du projet de loi, adopté par la Ch. des
Députés, relatif à la surveillance
des Établissements de bienfaisance
privés.

11
Nommée le 29 ~~sept~~ 1912

M. M.

- | | | |
|-----------------|---------------------|-----------------|
| 1 ^{er} | Paul Chaix | Président. 2/15 |
| 2 ^e | Raymond Leysgue | |
| 3 ^e | Lemarié | Secrétaire. |
| 4 ^e | Ermaut | |
| 5 ^e | Juillet | |
| 6 ^e | Ranson | |
| 7 ^e | Maguy | |
| 8 ^e | Halperin | |
| 9 ^e | Blanc | |



UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Séance Du

1919

1

La commission nomme comme Président
M. Strauss.

Président d'âge

Le secrétaire

Pierre Henry

Alémarié

Réunion du 18 novembre 1919

La commission échange ses vues, M. Halgan demande
que la discussion du projet de loi soit renvoyée après la
cessation des hostilités, mais consent que ce projet
de cette question soit renvoyé à une séance ultérieure

Le président

Le secrétaire

Pierre Henry

Alémarié

Séance Du 2 décembre 1919

Monsieur Halgan, en raison du caractère de la loi et aussi de
cette considération qu'en temps de guerre les questions de nature
à nuire à l'Union saisis s'ont pu être soumises à
une discussion publique

Monsieur Halgan demande que la commission prie le
gouvernement et au besoin le Président et le rapporteur
de la commission d'assurance et de prévoyance sociaux.

M. Halgan consent à ce que le gouvernement et le Président
de la commission d'assurance et de prévoyance sociaux soient entendus

avant que son motif soit mis en voix. Une conversation
nouvelle aura lieu par la suite le 20 de la réunion, après entente

Le Président

Le secrétaire

Pierre Henry

Alémarié

16 octobre 1915

Monsieur le Ministre de l'Intérieur et M. Bretas président de la commission d'assurance de prévoyance sociale de la chambre des députés se présentent devant la commission pour y donner des explications et échanger des vues avec la commission du Sénat sur le projet de loi concernant la surveillance des établissements de bienfaisance privés.

La commission après avoir entendu M. Chauveau le Ministre de l'Intérieur et M. Bretas décide qu'elle se réunira à nouveau sans avis contraire le jeudi 23 courant

Le Président
Paul Faug

Le Secrétaire
Blanc

Séance du 23 Décembre 1915

Monsieur Ogier, commissaire du Gouvernement expose l'urgence du projet de loi voté par la Chambre et la nécessité du principe indispensable pour des enfants qui ayant touché leur vie de un ophthalmologiste n'ont aucune connaissance des conditions de la vie extérieure.

Monsieur Straus président dit qu'il serait utile de pouvoir discuter en premier lieu devant la commission d'assurance sociale de la Chambre

La commission admet ces avis décide d'entendre tout d'abord, des conditions ^{des questions de la fin de son travail} la proposition de loi de M. M. Landry, Bretas et Hannonat, votée par la Chambre, spécialement sur les besoins de guerre.

M. Ogier insiste sur l'urgence de cette discussion, toutes les questions dites de guerre n'étant pas également recommandables et des

scandales ont été constatés. Sur 460 occu-
sions qui se sont ^{en le Dept de la mer} produites depuis la guerre, il y a
eu 10 qui sont restées au parquet.

La commission décide d'ajourner pour entendre
Monsieur Breton député

Le Président

Pomel-Henry

Le Secrétaire

Maguy

Séance du 3 février 1916

M. le Président fait connaître que le projet, voté par la
Chambre, l'a été après accord avec les auteurs d'amendements
sur le projet primitif

M. Ogier commissaire du gouvernement insiste sur l'urgence
de la proposition de loi. Plusieurs poursuites judiciaires et condamnations
sont déjà intervenues

Monsieur le Président donne lecture de la proposition adoptée
par la Chambre. Après échange d'observations, le texte est
adopté sur modifications.

M. Maguy est désigné comme rapporteur

Le Président

Pomel-Henry

Le Secrétaire

Maguy

Séance du 10 février 1916

M. Maguy donne connaissance de son rapport
Après un échange d'observations entre
M. M. Hoelgan, Guillet et le rapporteur
Le rapport de Monsieur Maguy
est adopté

Le Président
Pomel-Henry

Le Secrétaire
J. Roussier

Séance Du 20 avril 1916

Examen des amendements au projet de loi sur
les dunes qui fait appel à la générosité publiques

M. de Lamazelle et Laies (n° 6) demandent à
l'article 1^{er} une modification qui ~~sera~~ ^{sera} satisfaisante
par une déclaration de M. le Rapporteur

amendement n° 9 de M. de Lamazelle et Laies
demandant l'éclaircissement du ~~test~~ de la loi

La commission ~~reproche~~ ^{reproche} et amendement ~~à la majorité~~
amendement n° 7 de M. Laies et de Lamazelle
demandant suppression de l'article 4

Reproché à la majorité
amendement n° 8 à l'article 5 demandant
suppression des mots " soit par un membre du
"corps du contrôle du ministère de l'intérieur
" et du ministère des finances "

Reproché à la majorité des membres de la commission

~~Le Président~~ ~~Le Secrétaire~~

M. Halgan auquel se joint M. Lemoine
demandent que la discussion du projet
de loi ne vienne pas à la séance de ce
jour.

La commission à la majorité demandera
au contraire que le projet soit discuté aujourd'hui
en raison de l'urgence.

Le Président

P. J. J. J.

Le Secrétaire

Allemaire

Séance du 19 mai 1916

Examen des amendements de M^l Larocq et de Lamazelle à l'art. 1^{er}
La Commission repousse les amendements après la
explication de M^l le Président de la Commission
représentant du Gouvernement et de M^l le Rapporteur
Amendements sur l'art. 3.

Amendements de M^l Larocq et de Lamazelle.
Rectifié - M^l Halgan propose la suppression de
l'art. 3. - l'amendement n'est pas adopté -
M^l Guillot demande quelques explications sur cet art.
n'étant pas assez explicites.
La séance est renvoyée

Le Président Le Secrétaire
Paul Henry Halgan

Séance du 23 mai 1916

La commission à la majorité des voix repousse
divers amendements soumis à son examen sur l'article 3
Le Président émet le vœu que la composition de la
commission ^{constituée} donne satisfaction à toutes les opinions, à toutes
les confessions, et que le ministre de l'intérieur fasse une
déclaration très nette en ce sens à la tribune du sénat
M^l Halgan fait remarquer qu'il serait à désirer que l'une
disposition de la loi traduise les idées si libérales exposées
par le Président
Répondant à M^l Halgan, le rapporteur fait remarquer
qu'il n'est pas possible de procéder à des élections
pendant la période de guerre, que l'augmentation
du nombre des membres de la commission de

contrôle ne donnerait pas plus de garantie d'impartialité
L'amendement de Ch. L. Cairé et Lamorzelle au rapport
à la majorité.

Sur l'article 4 h. l. Cairé et Lamorzelle par un amendement
portant le no 7 demandent la suppression de l'article. L'avis
Le rapporteur Labad et le commissaire du gouvernement
font remarquer que'il ne s'agit pas de portes atteintes
au fonctionnement normal des œuvres actuellement
existantes, mais de les soumettre à la Déclaration et
ce qui concerne l'appel qui elles soulevaient fait à la
charité publique: jusqu'à ce que le gouvernement ait
statué sur la demande d'autorisation, elles peuvent
fonctionner.

Cet amendement est repoussé à majorité
Le paragraphe 1^{er} de l'amendement 16 est
également repoussé à la majorité

Le paragraphe 2 après explicatives de Ch. L. Cairé et
le commissaire du gouvernement est également
repoussé à la majorité.

Le Président cède le soin que le gouvernement
prenne les dispositions, si possible, pour que le Comité
d'Etat soit à même de statuer dans le plus bref délai

Sur l'article 9, un amendement de Ch. L.
de Lamorzelle et Cairé portant le no 8.

L'amendement est repoussé à l'unanimité
Sur l'article 6 de Ch. L. de Lamorzelle et de Lamorzelle sur le no 7
présenté un amendement tendant à ce que l'avis soit
"motivé".

Le Président et le commissaire font remarquer que
les motifs pourraient être parfois gênants.

L'amendement est repoussé à la majorité
Sur le même article un second amendement
de Ch. L. de Lamorzelle et Cairé portant le no 18

est repoussé après de vaines tentatives de l. Guillard faisant
 remarquer que le recours au conseil d'Etat ne peut servir
 que pour excès de pouvoir, or le recours en cassation
 le recourant
 l'Etat
 l'Etat

Séance du 8 Juillet 1920

M. Straus, Président expose la situation du
 projet de loi adopté par la Chambre sur la surveillance
 des établissements de bienfaisance privés. Un
 accord est intervenu à la suite d'un avis du conseil
 supérieur de l'assistance publique ou de
 la surveillance de l'assistance privée.

M. Magny est désigné comme rapporteur

Le Président
 Paul Magny

Le Secrétaire
 Magny